

Assises de la sécurité: les bonnes méthodes pour avancer masqué

Monaco– Invité pour débattre autour de la vie privée sur Internet, **Alex Türk**, président de la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) a pu s'entretenir avec les intervenants et élaborer une réflexion autour du besoin de connaître certaines « bonnes pratiques » sur la conservation de la vie privée.

Le patron de la Cnil ouvre donc les débats autour d'un point clé, à savoir qu'« *il est important d'encadrer les nouveautés technologiques tout en restant au service de la population* ». Traduction savoir s'adapter aux évolutions et modifications des technologies émergentes. Il poursuit: «*Le législateur de 1978 n'avait pas vu venir nombre d'évolutions telles que l'ordinateur portable par exemple. D'autant que les technologies, lorsqu'elles apparaissent sont utilisées très rapidement, le droit met plus de temps.*»

De même, le sénateur Alex Türk s'est fait à cœur de dénoncer la « **prolifération des fichiers de police** qui s'entrecroisent et qui parfois sont sans maintenance, de même certains ne sont pas déclarés ». Une référence au [fichier Stic](#) qui, même utilisé par les services de police a été légalisé a *posteriori*.

Autre grand sujet évoqué, une « question angoissante » selon certains, **le droit à l'oubli**. Précisément, ce droit oblige les sociétés publiques ou privées à effacer, dépassé un certain délai, les informations qu'ils détiennent sur une personne. Une sorte de prescription. La question est alors de se demander quelle s'avère être la motivation de publier nombre d'informations sur la Toile. **Serge Tisseron**, psychiatre et directeur de recherche à Paris X-Nanterre suggère : «*L'internaute a une connotation libertaire, je préfère dire usager c'est-à-dire aller sur le terrain de la consommation. Ainsi si quelqu'un veut se désabonner d'un réseau social, il doit reprendre la maîtrise de son information.* » Subsiste alors la question d'un standard international juridique acceptable. Un vœu pieu.

Toujours est-il que l'idée que la **Cnil puisse passer à l'offensive** commence à naître dans les esprits. A l'avenir, elle pourrait même effectuer des contrôles inopinés dans les entreprises sous réserve que le juge pénal puisse l'accepter. Une volonté politique serait d'ailleurs, semble-t-il bienvenue sur la question.

Aller vers plus de répression ? Une solution que rejette **Myriam Quéméner**, magistrate à la Cour d'appel de Versailles : « *Selon une étude du Credoc, les préjudices des pertes d'informations s'élèvent jusqu'à 474 millions d'euros en 1 an. Cela dit, à mon sens la Loppsi 2 va créer une énième infraction alors qu'il serait préférable de donner des bonnes pratiques et surtout de bien qualifier une procédure.* »

En guise de conclusion, chacun y va de sa petite phrase. Alex Türk lance : « *Nous sommes dans la situation de ceux qui s'inquiétaient de l'écologie il y a 20 ou 25 ans. J'arrive avec un gros paquet d'angoisses mais je vous les laisse, les livre en vous quittant* ». Pourtant même dans 20 ans, la sécurité devra rester une attention dans les esprits et ne sera jamais une chose acquise. Un jour, dans un autre milieu, Luis Fernandez avait bien dit : «*Quand tu es visible t'est visé* ». Il faut maintenant apprendre à avancer caché sur Internet.

Alex Türk, président de la Cnil. » class= »aligncenter » />